

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le 10 OCT. 2014

N/Réf. RD/PV.mh

Monsieur le Ministre,



C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier du 3 octobre 2014 concernant le Mur Pour la Paix installé sur le Champ de Mars.

Effectivement, cet édifice ne dispose pas de statut domanial, les autorisations d'occupation du domaine public accordées en 2000 par le Maire de Paris n'ayant pas été renouvelées.

Comme vous l'indiquez également, cet édifice a subi à de nombreuses reprises d'importantes dégradations qui présentent un danger réel et sérieux pour le public.

Mon Directeur de Cabinet prendra contact avec vos services pour organiser le plus rapidement une réunion entre toutes les parties pour le transfert du Mur pour la Paix sur le site de La Villette.

Les Parisiens vous savent gré de votre décision de faire respecter la Loi par tous, sans exception. Ils étaient exaspérés par une situation de « passe-droit » qui dure depuis trop longtemps.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rachida DATI

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS